

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences 9.1 autres
domaines de compétences des
communes**

Convention Ville / Sésame
Autisme Normandie

DATE DE CONVOCATION
13 décembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-12-97

**L'an deux mil vingt quatre
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

M. FRESSEL à Mme DUDOUET
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M ROGERET
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN
Mme DUVAL à M SACHOT
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
Mme LECLERC à M BULARD

Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Élisabeth Vandel, adjointe à la Maire, chargée de l'éducation, l'enfance, la jeunesse et de la coopération.

Forte de son expérience en matière d'accueil en école élémentaire et au collège d'unités externalisées d'enseignement pour enfants en situation de handicap, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'est vue proposée, par l'Académie de Rouen, l'installation à la rentrée 2024, d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme (UEMA).

L'école maternelle Hector Malot a ainsi été identifiée comme étant l'établissement scolaire le plus adapté pour cet accueil, tant par l'engagement de l'équipe éducative que par ses locaux disponibles.

La délibération 2024-06-34 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2024 est ainsi venue approuver l'accueil de cette unité au sein de l'école Hector Malot à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

L'organisme gestionnaire retenu Sésame Autisme Normandie a pour vocation de répondre aux besoins d'enfants et de jeunes avec troubles du spectre autistique en les accompagnant dans leur projet de vie : socialisation, éducation, autonomie, inclusion.

La Ville afin de faciliter l'accueil et le fonctionnement de cette unité s'est engagée à mettre à disposition les locaux scolaires de l'école Hector Malot, du mobilier scolaire disponible sur l'école et d'ouvrir aux enfants et encadrants les services de la Restauration Municipale en lien avec l'organisme gestionnaire Sésame Autisme Normandie.

Afin de préciser le cadre de ces engagements et de permettre la facturation des repas, il convient de formaliser une convention entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'association Sésame Autisme Normandie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la convention ci-jointe entre la Ville et l'organisme gestionnaire Sésame Autisme Normandie et d'autoriser Madame La Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'adopter la convention entre la Ville et l'organisme gestionnaire Sésame Autisme Normandie et d'autoriser Madame La Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits